

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-11

Résolution : 2020-03-048

Adoption du règlement 2020-11 modifiant le règlement de zonage 2008-12;

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro 2008-12 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement ;

ATTENDU que le conseil municipal désire permettre la classe d'usage d'une habitation unifamiliale isolée dans la zone C-A 115 ;

ATTENDU qu'un avis de motion du premier projet de règlement a été donné le 12 février 2020 lors de la séance du conseil ;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 13 janvier 2020 ;

ATTENDU qu'une consultation publique a eu lieu le 12 février 2020 ;

ATTENDU que le deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 12 février 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 2020-11 modifiant le règlement numéro 2008-12 :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2

La grille des usages et normes de la zone C-A 115, soit l'annexe A du règlement de zonage numéro 2008-12, est remplacée par celle en annexe A au présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

François Clermont, maire

Chantal Laroche, directrice générale

AVIS DE MOTION : 12 février 2020
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT : 13 janvier 2020
ADOPTÉ LE : 9 mars 2020
AFFICHÉ LE : 9 mars 2020
ENTRÉE EN VIGUEUR LE : 9 mars 2020